

Consommation propre collective sans regroupement



groupe 

Formulaire pour l'annonce de la consommation propre collective sans regroupement

Principe de l'autorisation

La mise en service du site de consommation propre sans regroupement ne peut se faire qu'après l'autorisation expresse de Groupe E.

Informations à fournir pour l'autorisation de mise en service

- Désignation des parcelles concernées par l'autoconsommation et si nécessaire l'accord des propriétaires de rue, voie ferrée ou cours d'eau séparant des parcelles intégrées au périmètre de l'autoconsommation.
- Identité et coordonnées de l'exploitant de l'installation de production.
- Identité des consommateurs participant à la consommation propre avec preuve de leur accord. A noter que l'accord doit également rendre attentif le consommateur participant au fait que ses données de consommation d'électricité issues de l'installation locale de production seront transmises à l'exploitant de l'installation de production.
- Indications concernant l'utilisation d'un accumulateur et la nature de cette utilisation.

Délais

- Le lieu de consommation propre doit être annoncé avec tous les documents nécessaires au moins trois mois avant sa mise en service effective.
- Tout changement concernant la/les installation(s) de production alimentant le site de consommation propre, l'utilisation d'un accumulateur ou la nature de cette utilisation, ainsi que le périmètre du site de consommation propre (par exemple entrée ou sortie d'une parcelle) doit être annoncé par écrit à Groupe E au moins 3 mois à l'avance.



groupe 

Exploitant de l'installation de production

Nom, Prénom:
Adresse:
NPA, Localité:
Téléphone:
Email:
Lieu et date:
Signature:

Interlocuteur, si différent de l'exploitant de l'installation de production

Nom, Prénom:
Adresse:
NPA, Localité:
Téléphone:
Email:
Lieu et date:
Signature:

Définition du lieu de production

Adresse de l'installation de production:
Numéro de parcelle (RF):
Adresse:
NPA, Localité:

Parcelles intégrées au lieu de production

Numéro de parcelle (RF)	Propriétaire foncier	Adresse	NPA	Localité



groupe 

Consommateurs participant à la consommation propre collective

Pour chaque consommateur participant, **le contrat de fourniture d'énergie solaire ou autre preuve de son accord doit être joint au présent formulaire !**

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité

- **Si le consommateur final choisit de participer à la consommation propre**, l'électricité sera fournie par le réseau de distribution et par l'installation locale de production. Le consommateur final recevra une facture de Groupe E pour l'électricité soutirée du réseau selon les tarifs en vigueur. La consommation propre issue de l'installation locale de production est indiquée sur la facture de Groupe E.
- **Si le consommateur final choisit de ne pas participer à la consommation propre**, l'électricité sera exclusivement fournie par le réseau de distribution.